

Paris, le 30 janvier 2018.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Naissance d'Interapi – Interprofession des produits de la ruche

Les organisations représentant la filière apicole* se sont réunies en assemblée générale constitutive le 29 janvier pour créer **Interapi – Interprofession des produits de la ruche**, comme elles s'y étaient engagées à travers une charte signée en décembre dernier.

Cette association a pour but la valorisation des produits de la ruche et des métiers de l'apiculture. Elle repose dans sa composition et dans la représentation de ses membres sur la règle de l'égalité entre les deux collèges de la production et de la commercialisation.

Interapi – Interprofession des produits de la ruche représentera les intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers. Elle a entre autres pour objet le dialogue entre les maillons de la filière, la contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche, l'amélioration de la qualité et la traçabilité des produits de la ruche, l'amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière, la promotion des produits de la ruche et la conclusion d'accords interprofessionnels.

Le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale constitutive et a élu le comité exécutif. Sont élus : Eric Lelong, président - Vincent Michaud, vice-président, Franck Aletru, Secrétaire, Marc Duret, trésorier, Joel Schiro et Bertand Freslon, membres.

En construisant son interprofession, la filière apicole s'inscrit pleinement dans les travaux des Etats Généraux de l'Alimentation et amorce l'élaboration de son plan de filière. La conclusion d'un accord interprofessionnel est une prochaine étape en vue de financer des actions qui répondent aux attentes des acteurs de la filière.

Contacts presse :

- Jean-Noël Ribéry : 0153834748
- Victor Pereira : 0768354189

* Collège production : **ADA France** - Fédération nationale des Associations régionales de Développement de l'Apiculture, **Confédération paysanne**, **Coordination rurale**, **FEDAPI** - Fédération des coopératives apicoles de France, **FFAP** - Fédération Française des Apiculteurs Professionnels, **FNSEA** - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, **GPGR** - Groupement des Producteurs de Gelée Royale, **SNA** - Syndicat National d'Apiculture, **SPMF** - Syndicat des Producteurs de Miel de France, **UNAF** - Union Nationale de l'Apiculture Française – Collège commercialisation : **FCD** - Fédération du Commerce et de la Distribution, **SFM** - Syndicat français des miels, **SNFGMA** - Syndicat national des fabricants et grossistes en matériels apicoles.